

Département du PUY-DE-DOME
MAIRIE DE PESSAT-VILLENEUVE

Tél. : 04 73 38 28 59

Fax : 04 73 38 12 56

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de SÉANCE du 13 décembre 2019

Étaient présents : Mmes Alexandrine DE MATOS, Isabelle HARRY, Christelle MOULIN et Muriel PLANCHE. Ms Frédéric CRISTOFINI, Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE et M. Frédéric VILLATTE.

Absente excusée :

Graziella COULERU

Absents non excusés :

Jean-Luc GRENIER

Frédéric RIMBAULT.

Mme Muriel PLANCHE est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande aux conseillers de voter le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2019, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Le Maire propose de :

- supprimer le point N° 3 et de le remplacer par :

Clôture du budget annexe « Lotissement Le Menhir »

- rajouter un point pour une demande de ligne de trésorerie

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- 1 SIVOS – dissolution à la demande de la Sous-préfecture
- 2 RLV Plan Habitat – approbation PLH
- 3 Clôture du budget annexe « Lotissement Le Menhir »
- 4 Future convention fourrière animale – passation de marché
- 5 DETR – renouvellement de la demande de subvention
- 6 Budget Location de salle – Décision modificative N° 1
- 7 Budget communal – décision modificative N° 4
- 8 Délibération délégations consenties par le conseil municipal au Maire : ligne de trésorerie
- 9 Questions diverses

1 SIVOS – dissolution à la demande de la Sous-préfecture

La commune de Pessat-Villeneuve ainsi que la commune de Clerlande ont été à l'origine de la création, en 2014, d'un SIVOS pour intervenir dans les domaines scolaire, périscolaires et le transport scolaire. Depuis sa création, ce syndicat n'a jamais eu d'activité.

Selon l'article L5212-34 du CGCT indiquant que le syndicat qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut être dissous par arrêté du représentant de l'Etat après avis des membres des conseils municipaux des communes membres.

Au regard de ces éléments, M. le Sous-Préfet a décidé d'engager la procédure de dissolution du SIVOS.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette dissolution.

2 RLV Plan Habitat – approbation PLH

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération du mardi 05 novembre deux mille dix-neuf qui :

- Autorise les modifications apportées au projet,
- Adopte le PLH modifié
- Autorise le Conseil Communautaire d'Agglomération à engager la suite des démarches et à signer tout document relatif à la mise en œuvre du PLH

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide l'approbation du PLH (Plan Local d'Habitat).

3 Clôture du budget annexe « Lotissement Le Menhir »

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget annexe baptisé « Lotissement du Menhir » a été ouvert par délibération en date du 20 juillet 2012.

Compte tenu que toutes les opérations comptables afférentes au budget du « lotissement du Menhir » sont passées et closes, le receveur de la commune, ainsi que M. le Maire, demandent la clôture de ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la clôture du budget annexe du « Lotissement du Menhir ».

4 Future convention fourrière animale – passation de marché

M. le Maire informe l'assemblée municipale qu'il est demandé de délibérer pour une adhésion à la nouvelle convention du groupement de commande de la gestion de fourrière animale, pour la passation du nouveau marché public portant sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de renouveler l'adhésion.

5 DETR – renouvellement de la demande de subvention

Vu le courrier du Sous-Préfet de Riom du 27 août 2019 qui informe du rejet des subventions sollicitées au titre au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette demande de subvention au titre de la programmation DETR pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de la demande de subvention DETR.

6 Budget Location de salle – Décision modificative N° 1

M. Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des mouvements de crédits en fonctionnement.

La décision modificative N°1 se présente ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 – Energie Electricité		7 000,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		7 000,00
R 70878 – Remb de frais par d'autres redev		7 000,00
TOTAL R70 : Produits des services		7 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°1 du budget location de salle.

7 Budget communal – décision modificative N° 4

M. Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des mouvements de crédits.

La décision modificative N°4 se présente ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie Electricité		10 000,00
D 615232 : Réseaux		2 000,00
D 6156 : Maintenance		3 000,00
D 6261 : Frais d'affanchissement		1 180,00
TOTAL D011 – Charges à caractère Général		16 180,00
D022 : Dépenses Imprévues de fonct	6 000,00	
TOTAL D022 - Dépenses Imprévues de fonct	6 000,00	
D023 : Virement section investissement	9 000,00	
TOTAL D023 - Virement section investissement	9 000,00	
D2313-001 : Immos en cours-construction		964,00
D2315 : Immos en cours-inst, techn.		216,00
TOTAL D040 – Opérations d'ordre entre section		1 180,00
D1641 : Emprunts en euros	10 180,00	
TOTAL D 16 – Remboursement d'emprunt	10 180,00	
D 2151-132 : Voirie communale	19 648,00	
D 2152-132 : Voirie comunale		10 000,00
D 2188-141-001 : Espace Public – Plaine de Jeux		9 688,00
TOTAL D 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 648,00	19 648,00
R 021 – Virement de la section de fonctionnement	9 000,00	
TOTAL R 021 - Virement de la section de fonctionnement	9 000,00	
R 722 : Production immobilisée		1 180,00
TOTAL R 042 – Opérations d'ordre entre section		1 180,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°4.

8 Délégation de souscription d'une ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de solliciter une ligne de trésorerie de 200 000.00 € dans l'attente du versement de la subvention du Ministère de l'intérieur et de la vente du terrain Croix du Boucher.

Conformément au CGCT, un compte-rendu de cette délégation sera fait annuellement au conseil municipal.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise la délégation suivante au Maire : réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00 €.

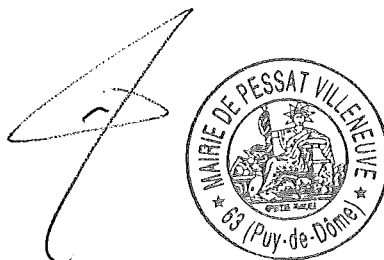
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°4.

9 Questions diverses

M. Le Maire informe :

- des remerciements du club Soleil d'Autome pour la subvention versée cette fin d'année
- que lors de l'assemblée générale du club Les Artistes en Herbe, l'association a remercié la commune pour avoir été récompensée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'animation du village, et des différents cadeaux reçus
- que la commune a candidaté à l'opération « Mille Cafés » du Groupe SOS pour un projet à venir de café, multi-services

La séance est levée à 20H15



Date d'affichage : 20 décembre 2019